
Procès-verbal de la 63^e session du C.I.O.

**Madrid, Hôtel Palace.
Extraits.**

Les séances ont eu lieu du jeudi 7 octobre au

samedi 9 octobre 1965, de 9 h. 30 à 13 heures et
dès 15 h. 30.

1. **Bienvenue du président.**

Le président Brundage s'adresse aux membres du C.I.O. pour leur souhaiter la bienvenue et félicite le Comité Olympique Espagnol pour l'excellente préparation de cette session. Il regrette l'absence excusée de MM. Alfredo Benavides, membre honoraire pour le Pérou, Sondhi, membre de la C.E., Sir A. Porritt, Wajid Ali, Mohammed Taher, Rajah Bhalindra Singh, Azuma et Takaishi (ce dernier se trouvant actuellement à l'hôpital, le président et les membres lui envoient un télégramme de souhaits pour une prompte guérison).

2. **Liste de présence** (annexe N° 1).
3. **Approbation du procès-verbal de la 62^e session, Tokyo 1964** : aucune contestation n'étant émise, il est approuvé.

4. **Décès et démissions.**

Au cours de l'an passé, nous avons eu la tristesse de perdre deux membres très assidus, S.A.S. le Prince Pierre de Monaco et M. Jean Ketseas, membre pour la Grèce. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

M. Alfredo Inciarte (Uruguay), qui assiste pour la première fois à une session du C.I.O., est présenté aux membres. Avant de commencer le travail de la session, le président demande au plus jeune membre du comité, S. M. Constantin, roi des Hellènes, de bien vouloir lire le serment prêté par les membres du C.I.O. au moment de leur élection.

5. **Rapport sur la réunion de la C.E. avec les F.I. en avril 1965, à Lausanne.**

Tous les membres ont reçu le procès-verbal de cette réunion, qui est approuvé.

6. **Rapport sur la réunion de la C.E. avec les Comités Nationaux Olympiques, Madrid 1965.**

Le Comité Olympique Italien a demandé, lors de la session de Tokyo, la permission de réunir à Rome les représentants des Comités Nationaux Olympiques afin de coordonner leurs demandes soumises ensuite au C.I.O. *Le président Brundage* demande à M. Onesti de parler de cette réunion aux membres du C.I.O.

M. Onesti (Italie) dit que cette réunion à Rome des délégués d'environ 80 C.N.O. a eu un gros succès. Beaucoup de délégués ont pris la parole. Le procès-verbal de cette réunion sera envoyé à tous les membres du C.I.O. De nouveaux C.N.O. ont envoyé leurs délégués. Les questions à l'ordre du jour ont été discutées et des résolutions ont été présentées au C.I.O. Des propositions ne figurant pas à l'ordre du jour, par exemple la question de l'Allemagne de l'Est et la proposition du Comité Olympique Portugais, ont été renvoyées au C.I.O. Tous les délégués ont exprimé leur confiance au Comité International Olympique et leur obédience aux principes prônés par le Mouvement Olympique. L'organisation des C.N.O. constitue un solide rempart pour le C.I.O. Un comité de coordination et d'études a été nommé pour assurer une collaboration loyale et efficace avec le C.I.O.

M. Reginald Honey (Afrique du Sud) a répondu à l'invitation du C.O.N.I. et a été délégué par le Comité Olympique de l'Afrique du Sud. Or, au cours de cette réunion, on l'en a exclu et, malgré son refus, M. Onesti l'a prié de sortir. Bien qu'il l'ait fait très courtoisement, M. Honey s'est trouvé dans une situation très difficile vis-à-vis de la presse. M. Honey proteste officiellement contre

l'attitude de M. Onesti qui, selon lui, a excédé ses pouvoirs.

M. Onesti (Italie) répond et explique le déroulement des faits. Les pays africains se tournent vers le C.I.O. dans l'espoir d'obtenir justice. Ils se sentent honorés d'appartenir maintenant au Mouvement Olympique et ils espèrent que le C.I.O. interviendra fermement dans cette question de l'Afrique du Sud dont le Comité National Olympique ne respecte pas les Règles Olympiques. Aux Jeux de Tokyo, les athlètes de l'Afrique du Sud n'ont pu participer. Les dirigeants, cependant, continuent à siéger dans les réunions olympiques. M. Onesti rend hommage à M. Honey qui travaille depuis si longtemps pour la cause olympique dans son pays, La situation en Afrique du Sud est difficile. Les lois de ce pays imposent la ségrégation. Le Comité National Olympique a été mis en demeure d'affirmer publiquement son respect des règlements olympiques qui interdisent toute discrimination raciale. Il ne l'a pas fait et le C.I.O. doit prendre maintenant les mesures qui s'imposent.

Le Général Stoytchev (Bulgarie), qui assistait à Rome, dit qu'un scandale a été évité grâce au tact de M. Onesti.

Le président Brundage rapporte qu'à la réunion des C.N.O. avec la C.E., à Madrid, les représentants de l'Afrique ont montré quelque agitation à la suite de la présence de M. Honey. Le président leur a demandé de renoncer à toute manifestation et ils ont promis d'attendre. Après la séance, M. Brundage a eu avec eux une longue discussion et leur a promis que le C.I.O. prendrait une décision à Madrid. Les pays africains ont présenté une résolution (voir annexe N° 11 du procès-verbal de la réunion des C.N.O. avec la C.E. du C.I.O.).

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part M. Honey (Afrique du Sud), M. Massard, le Marquis d'Exeter (C.E.). Il est statué que M. Honey est le délégué du C.I.O. auprès de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire notre porte-parole. Les lois de son pays empêchent l'observance des principes olympiques. Il est décidé qu'à la prochaine session de 1966, le Comité Olympique d'Afrique du Sud devra faire rapport sur ses tentatives de faire respecter la non-discrimination. Si rien n'a été fait, le Comité Olympique de l'Afrique du Sud sera suspendu et ses officiels ne pourront plus prendre part aux réunions. Le C.I.O. stipule qu'aux réunions qui ont lieu sous son égide, les représentants de tous les C.N.O. en bons rapports avec le C.I.O. doivent être autorisés à prendre part.

Résolutions prises par les C.N.O. au cours de leur réunion de Rome.

indépendance des C.N.O. (voir annexe N° 2 du procès-verbal de la réunion des C.N.O. avec le C.I.O.).

M. Brundage dit que nous devons attendre les résultats du travail de la Commission de coordination et d'études. Il rappelle que les Fédérations Internationales ont également cherché à créer un superorganisme, mais sans succès, Elles organisent toutefois des réunions avant les nôtres et présentent des propositions d'ensemble. Les C.N.O. semblent vouloir suivre le même processus.

Les statuts de tous les C.N.O. devraient être

étudiés par le C.I.O. Certaines clauses devraient s'y trouver obligatoirement. C'est ce que nous cherchons à réaliser lors de l'admission des nouveaux pays.

Le Marquis d'Exeter (C.E.) rappelle que sans l'amateurisme, il n'existerait ni C.I.O., ni C.N.O., ni F.I. Nous avons tous le même idéal. Les F.I. ont en charge les questions techniques, le reste appartient au C.I.O. qui n'abandonnera jamais ses droits sur les Jeux Olympiques. Les Comités Nationaux Olympiques ont la possibilité de présenter des suggestions qui sont examinées ensuite par le C.I.O.

M. Alexander (Kenya) a constaté que certains membres des C.N.O. réunis à Rome étaient des fonctionnaires gouvernementaux. Nous devons réagir fermement contre cette situation et ne pas sembler l'ignorer à cause de la récente création de certains C.N.O. Au contraire, c'est maintenant que nous devons imposer nos règles.

Le président Brundage dit que, aux Jeux Africains de Brazzaville, l'absence de deux membres africains du C.I.O. a été sévèrement jugée. Il a été frappé de la compréhension des problèmes olympiques montrée par les officiels des nouveaux pays reconnus.

Le Comte de Beaumont (France) estime que les réunions de la C.E. avec les C.N.O. devraient leur consacrer plus de temps. Certains délégués viennent de très loin et sont déçus de ce que les réunions soient si courtes. En leur consacrant trois jours au lieu d'un seul, la C.E. leur donnerait l'occasion de s'exprimer et y retrouverait le plus grand bénéfice.

Cette idée est appuyée par *M. Gomez* (Mexique), *MM. Stoytchev* (Bulgarie), *Massard* (France), *Killanin* (Irlande), *Onesti* (Italie), prennent part à la discussion, la résolution des C.N.O. sur l'indépendance des Comités Nationaux Olympiques étant finalement acceptée.

Ingérence politique (voir annexe N° 3 du procès-verbal de la réunion C.N.O.-C.I.O.).

M. Brundage lit la résolution votée à Rome, qui est en parfait accord avec les Règles Olympiques. Il est heureux que les 80 C.N.O. présents à Rome aient réaffirmé le principe de la non-ingérence gouvernementale.

Accord avec les Fédérations Internationales (voir annexe N° 4 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

Une longue discussion s'engage, à laquelle prennent part le président *Brundage*, le *Marquis d'Exeter* (C.E.), le *Général Clark* (C.E.), au cours de laquelle il est décidé de demander au *Marquis d'Exeter* de discuter de cette question avec les F.I. afin de présenter des propositions à la session de l'année prochaine. Une collaboration étroite doit s'instaurer entre les Fédérations Internationales et les C.N.O. afin que les membres des Fédérations Nationales soient des amateurs conformément aux Règles du C.I.O.

Financement des Comités Nationaux Olympiques (voir annexe N° 5 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

Le président Brundage expose la question : les C.N.O. désirent participer à la répartition des fonds provenant de la télévision, car ce sont eux qui organisent les équipes, les envoient aux Jeux et les y entretiennent. Les sommes provenant de la télévision sont en augmentation, mais il est très difficile d'évaluer celles qui seront perçues

pour les Jeux de 1972. De toute manière, la question des droits de télévision pour les Jeux de 1968 est résolue définitivement.

M. Onesti (Italie) fait remarquer que la résolution de Rome demande une répartition des droits de TV pour les Comités Nationaux Olympiques se trouvant en difficulté, et non pour tous. Le C.I.O. évaluerait les besoins de ces comités et ferait la distribution. Ceci assurerait l'indépendance des C.N.O. qui, actuellement, doivent faire appel au gouvernement.

Le président Brundage, résumant la question, dit que ces droits doivent être partagés entre le C.I.O., le Comité Organisateur, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques en difficulté et l'Académie Olympique d'Athènes. Une étude générale sera entreprise par le C.I.O.

Amateurisme (voir annexe N° 6 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

Après une discussion à laquelle prennent part le président *Brundage*, *M. Massard* (C.E.), le *Marquis d'Exeter* (C.E.), le *Général Stoytchev* (Bulgarie), il est décidé de nommer une sous-commission qui examinera à fond la question et les propositions de Rome, et présentera son rapport à la prochaine session.

Jeux Régionaux (voir annexe N° 7 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

La question des Jeux Africains de Brazzaville fait l'objet d'une protestation de la part de *M. Honey*, car le Mozambique, l'Angola et une partie de la Rhodésie en étaient exclus, ainsi que l'Afrique du Sud.

Le président Brundage répond que l'Afrique du Sud n'ayant pu participer aux Jeux de Tokyo parce que ne respectant pas les Règles Olympiques, elle n'a pas été autorisée à participer aux Jeux Africains. Les autres pays mentionnés n'étaient pas encore indépendants.

On ne sait pas encore ce qu'il adviendra des Jeux d'Amérique centrale, Porto Rico ne voulant pas accorder de visas à l'équipe de Cuba pour des raisons de sécurité, car des troubles peuvent surgir, provoqués par la présence de réfugiés cubains. Si ces visas ne sont pas accordés, le patronage du C.I.O. ne sera pas donné.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part le président *Brundage*, *M. von Frenckell* (Finlande), *Lord Luke* (Grande-Bretagne), le *Général Clark* (Jeux Panaméricains) au sujet de la nécessité des Jeux Régionaux qui préparent les athlètes à la participation aux Jeux Olympiques.

Augmentation du nombre des accompagnateurs (voir annexe N° 8 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

La Règle Olympique N° 36 fixe le nombre des officiels accompagnant les équipes. Ce nombre paraît trop restrictif à certains C.N.O. Il s'agit là d'un problème très compliqué que nous avons déjà étudié aux deux précédentes sessions et qui n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Une sous-commission sera nommée pour l'examiner et faire des propositions à la prochaine session.

Comité de coordination et d'études nommé par les Comités Nationaux Olympiques à Rome (voir annexe N° 10 du procès-verbal C.N.O.-C.I.O.).

Proposition du Comité Olympique du Portugal. Cette proposition, faite à Rome, propose de

revenir à l'ancien système pour la composition du programme olympique en divisant les sports en « sports obligatoires » et « sports facultatifs ». Cette proposition n'a pas pu être discutée à Rome, car elle n'était pas portée à l'ordre du jour. La Commission Exécutive du C.I.O. n'a pas eu le temps de l'étudier.

Décision : renvoyé à la Commission Exécutive pour étude.

Proposition du Comité Olympique Espagnol.

Présentée à Rome, mais pas discutée parce que ne figurant pas à l'ordre du jour. Le Comité Olympique Espagnol propose d'accorder une récompense aux athlètes qui, sans avoir gagné de médailles ou de diplômes, ont accompli des performances méritoires, car il arrive souvent que huit à dix athlètes réalisent à peu près le même résultat.

Décision : renvoyé à la Commission Exécutive pour étude.

Le Comité Olympique Espagnol propose également de limiter les inscriptions à deux athlètes au lieu de trois (la natation et l'athlétisme n'acceptent qu'une inscription).

Décision : doit être étudié par la C.E.

7. Jeux d'Hiver.

Une longue discussion s'engage. Il est proposé d'étudier la question de déplacer en hiver certains sports de salle, tels que la boxe, le basket-ball, l'escrime, l'haltérophilie, etc. D'autre part, les distances qui séparent les diverses épreuves hivernales préoccupent beaucoup le C.I.O. à cause des transports des athlètes et des spectateurs. La question du professionnalisme est également évoquée, surtout pour le hockey sur glace, le ski et le patinage artistique.

M^e Hodler donne d'intéressantes précisions au sujet de mesures prises par la F.I. de ski pour éviter la commercialisation et le professionnalisme des skieurs. On doit recommander aux C.N.O. d'être très stricts au sujet de la qualification des athlètes et d'éliminer tout athlète professionnel.

Décision : la C.E. nommera une commission spéciale pour examiner les propositions faites.

8. Avenir des Jeux d'Hiver.

La commission d'étude est nommée en les personnes de MM. von Frenckell (Finlande), Hodler (Suisse), Alexander (Kenya).

10. Nouveaux membres du Comité International Olympique.

La C.E. a examiné plusieurs candidatures.

Suède.

M. Bo Ekelund, désirant se retirer, a recommandé M. Gunnar Ericsson, que tous connaissent, et qui est élu. M. Bo Ekelund est élu à son tour membre honoraire du C.I.O. et remercie pour ces deux nominations.

Tchécoslovaquie.

M. Gruss, un de nos plus anciens membres, se retire. Il propose le D^r Frantisek Kroutil, secrétaire général du Comité Olympique Tchécoslovaque, qui est élu. M. Gruss devient membre honoraire du C.I.O.

Sénégal.

M. Amadou Barry, président du Comité Olympique Sénégalais, est proposé par la Commission Exécutive à titre de nouveau membre pour le Sénégal.

Tunisie.

La C.E. propose M. Mohamed Mzali, très connu

dans les milieux sportifs tunisiens. Il a été ministre de son gouvernement, mais s'est démis de sa charge. Il est élu.

Grèce.

Pour remplacer M. Ketseas, décédé en avril dernier, le Comité Olympique Grec propose le *Vice-Amiral Pyrrhos Lappas*, qui est élu.

Ces élections portent à cinq le nombre des nouveaux membres, nombre qui ne peut être dépassé au cours d'une session. Le président indique que l'Espagne désirerait avoir un second membre en la personne de M. Juan Antonio Samaranch, très estimé dans son pays et parmi les membres du C.I.O. Cette candidature est appuyée par plusieurs membres. Elle est cependant renvoyée à la prochaine session dont la date n'est distante que de six mois. La Principauté de Monaco propose un nouveau membre en remplacement du Prince Pierre de Monaco, décédé, M. de Millo. Candidature renvoyée à l'an prochain. Peu après, MM. Barry, Mzali, Lappas, Kroutil sont introduits, lisent la formule d'intronisation et remercient.

11. Nouveaux Comités Nationaux Olympiques.

L'Arabie saoudite, la Guinée, la République centrafricaine et le Togo ont des Comités Olympiques dont les statuts sont en règle et qui ont un minimum de cinq fédérations nationales affiliées aux F.I. correspondantes. *Ils sont donc reconnus définitivement.*

Nous avons reçu une demande du Comité Olympique de Singapour, qui s'est détaché de la Malaisie et qui désire reprendre son ancienne affiliation au C.I.O. *Accepté.*

Une longue discussion s'engage, au cours de laquelle il est décidé de laisser aux membres qui habitent l'Afrique le soin de rendre visite aux Comités Nationaux existants et à ceux qui demandent la reconnaissance du C.I.O. afin de les conseiller et de leur éviter les erreurs initiales.

Pour le Gabon, M. Alexander s'entendra avec ses collègues africains pour rendre visite à ce C.N.O. et l'aider à se mettre en ordre. Une demande de reconnaissance vient de nous être envoyée des îles Vierges, qui ont une population de dix mille habitants et qui comprennent trois ou quatre îles. Ils ont envoyé un observateur à la réunion de Madrid. Le secrétariat du C.I.O. leur stipulera les conditions de leur reconnaissance officielle.

12. Rapport sur l'organisation des Jeux de Grenoble.

La délégation de Grenoble, conduite par M. Dubedout, maire de Grenoble, est introduite. Des rapports complets ont été distribués à tous les membres présents. Le maire donne quelques renseignements généraux, puis M. Randet donne des explications détaillées sur les diverses installations et répond aux interpellations des membres du C.I.O. qui se déclarent satisfaits des réponses données. A la question de M. Roby (U.S.A.) demandant le coût par athlète pour le transport, le logement et les repas, M. Randet indique la somme de \$ 6.—. M. Brundage fait part à la délégation de la décision intervenue au sujet des équipes allemandes (*voir point 16 ci-dessous*. Réd.).

13. Rapport sur l'organisation des Jeux de Mexico.

La délégation remet à chaque membre un rapport imprimé et le Général Clark le commente. Il répond aux interpellations des membres et leur donne des renseignements sur les expériences qui sont actuellement faites à Mexico au sujet de l'influence de l'altitude. Des remarques sont

faites au sujet du programme de la natation qu'il est difficile de séparer du programme de l'athlétisme. Le président du Comité Organisateur a été nommé en la personne de M. Lopez Mateos, ancien président du Mexique, qui sera présent à la prochaine session. M. Clark indique que des excursions peu coûteuses seront prévues pour que les participants aux Jeux puissent visiter les sites archéologiques.

Le président Brundage cite une réclamation de la F.I. des Sociétés d'Aviron, au sujet du bassin, et *M. Clark* dit que la question est à l'étude actuellement et que d'ici trente à quarante-cinq jours l'étude sera terminée et le choix possible.

14. **Rapport sur les Jeux Africains, Brazzaville 1965.**

M. Alexander (Kenya) dit qu'au cours de ces Jeux, par ailleurs extrêmement bien organisés, des influences politiques se sont fait sentir pour entraîner les Comités Nationaux Olympiques africains à faire partie de l'Organisation de l'Union Africaine (O.U.A.), qui est politique. L'Afrique cherche son unité politique et voudrait y incorporer le sport. Il faut que tous les Comités Nationaux Olympiques résistent à ces tentatives d'ingérences politique et gouvernementale.

Le Comte de Beaumont propose de charger les membres habitant l'Afrique de s'occuper de ces questions.

16. **Demande de reconnaissance du Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est avec complète indépendance.**

Le président Brundage fait l'historique de la question : après la guerre, seul le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Ouest était reconnu. Avant les Jeux d'Helsinki, le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est a demandé sa reconnaissance, mais des difficultés ayant surgi, aucun athlète de l'Est n'a pu participer aux Jeux de 1952. Lors de la session de Paris, en 1955, un accord a pu être conclu sur la base d'une équipe allemande unifiée qui a participé aux Jeux de 1956, 1960 et 1964.

Les modalités d'application ont créé beaucoup de difficultés et dès avant Tokyo, le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Est a demandé sa reconnaissance complète et indépendante. Il a toutefois bien voulu attendre une décision jusqu'à la présente session.

M. Brundage dit qu'après avoir discuté à fond cette question, le C.I.O. tranchera la question par un vote secret.

M. Andrianow (C.E.), constatant que M. Daume, de l'Allemagne de l'Ouest est présent en sa qualité de membre du C.I.O. et qu'il pourra plaider sa cause, demande que la délégation de l'Allemagne de l'Est soit entendue. Accepté.

M. Albert Mayer (Suisse) fait un long exposé de toutes les difficultés et de toutes les ingérences politiques qui ont eu lieu au cours des dix dernières années. Il rappelle que la plupart des fédérations sont en faveur de la séparation et l'appliquent dans leurs championnats. Seuls les Jeux Olympiques font exception. Il estime que le problème des visas peut être résolu par une intervention énergique du C.I.O. Nous pourrions à la rigueur admettre encore une équipe unifiée pour Grenoble et prononcer la séparation définitive pour les Jeux de Mexico.

M. Daume (Allemagne de l'Ouest) réfute les arguments de M. Mayer. Toutes les difficultés ont été

jusqu'ici surmontées et il en sera ainsi dans l'avenir. Il parle du cas de Berlin qui pourrait vouloir une troisième équipe. Le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Ouest n'est pas responsable des ingérences gouvernementales qu'il n'a pas sollicitées.

M. Daume remet au C.I.O. l'étude juridique du problème.

La délégation de l'Allemagne de l'Est est introduite. Son chef, M. Schöbel, réfute les arguments de M. Daume et parle de la situation tendue indéniabie qui existe pratiquement entre les athlètes et les dirigeants des deux Allemagnes. Il demande au C.I.O. une solution sportive du problème allemand, strictement basée sur les Règles Olympiques.

Une longue discussion s'engage. Diverses motions sont présentées, mais finalement l'assemblée décide de remettre le vote au lendemain, après mûre réflexion.

La séance est ajournée au lendemain.

A la reprise, au sujet de la question allemande, *M. Brundage* annonce que plusieurs membres se sont réunis et ont finalement trouvé une solution satisfaisant les deux parties.

MM. Daume et Schöbel sont d'accord avec cette solution. La motion présentée est votée à main levée et acceptée à une très large majorité (cinq oppositions) (annexe N° 2).

18. **Bulletin officiel du C.I.O.**

Un rapport sur le « Bulletin officiel » est distribué. *M. Roby* (U.S.A.) voudrait que le « Bulletin » soit un moyen de communication et d'information entre les membres et les C.N.O. La publicité doit être sélectionnée. Les membres du C.I.O. devraient susciter des abonnements payants pour en réduire le coût.

20. **Nouveau membre de la Commission Exécutive.**

Le Cheik Gabriel Gemayel (Liban) est nommé membre de la C.E. en remplacement de *M. Sondhi* (Inde) dont le mandat arrive à expiration.

21. **Négociations avec l'U.C.I. et la F.I.F.A.**

Lors de notre session de Tokyo, le C.I.O. a décidé d'éliminer les sports dont les fédérations régissent à la fois le sport professionnel et le sport amateur. Nous avons donc écrit à l'U.C.I. et à la F.I.F.A. pour leur demander de mettre sur pied une organisation exclusivement amateur, faute de quoi le sport serait éliminé des Jeux. L'U.C.I., lors de son récent congrès, a décidé de créer une fédération amateur dont le président est le même que celui de l'U.C.I. *Le président Brundage* estime que cette nouvelle situation est acceptable.

En ce qui concerne le football, *le président* dit que cette fédération a proposé de nommer une commission de l'amateurisme qui s'occuperait exclusivement du sport amateur. Cette solution ne donne pas entière satisfaction au C.I.O.

Une longue discussion s'engage.

Le président Brundage fait ensuite remarquer que le football fait partie du programme des Jeux de Mexico et que la discussion ne concerne que les Jeux de 1972. Il rappelle que l'équipe italienne a dû être retirée des Jeux de Tokyo parce que ses joueurs étaient professionnels.

Divers orateurs font remarquer que le football est pratiqué par des millions d'amateurs et que les professionnels forment un très faible pourcentage.

Ce sont les recettes des professionnels qui permettent au sport amateur de se développer. Le professionnalisme est pratiquement inconnu en Asie et en Afrique et se rencontre spécialement en Europe et en Amérique du Sud. L'opinion générale est qu'on doit être très sévère lors de la qualification des joueurs aux Jeux Olympiques, mais que le football, sport très populaire, devrait être maintenu aux Jeux. On devrait laisser à la nouvelle commission amateur de la F.I.F.A. le temps de faire ses preuves et voir si elle fonctionne à la satisfaction du C.I.O. Les Comités Nationaux Olympiques qui connaissent joueurs et dirigeants doivent exercer une surveillance sérieuse.

Décision renvoyée à la C.E.

22. Requête de la F.I. de Judo : adjonction de ce sport au programme des Jeux de Mexico.

Plusieurs membres demandent l'adjonction du judo au programme de Mexico. Le Comité Organisateur de ces Jeux serait d'accord. Nos membres japonais, MM. Takaishi et Azuma, ainsi que le Prince Takeda, demandent instamment que le judo, qui a eu tellement de succès aux Jeux de Tokyo, figure aux Jeux de Mexico.

Le président, bien que désirant voir le judo participer à Mexico, estime qu'il s'agit d'une question de principe que nos règles ne permettent pour les Jeux de Mexico que dix-huit sports et que si l'on veut un changement de ces règles, la majorité des deux tiers des membres est requise. Après discussion, le vote donne 23 voix pour le changement aux règles contre 25 contre et plusieurs abstentions. *Le judo ne fera donc pas partie des Jeux de 1968.*

23. Volleyball féminin.

A Tokyo, à titre d'expérience, le volleyball féminin a été accepté à condition que les équipes masculines et féminines ne dépassent pas ensemble les 16 équipes réglementaires. 40 membres sont en faveur de la même proportion des équipes masculines et féminines à l'intérieur des 16 équipes. *Accepté.*

24. Basketball féminin.

Le président Brundage propose le même arrangement que pour le volleyball, c'est-à-dire que les équipes féminines prennent la place d'équipes masculines et que leur nombre total ne dépasse pas le chiffre de 16. Cette nouvelle participation des femmes est un changement à la règle 29 et ne recueille que 16 voix. *Motion rejetée.*

25. Epreuves supplémentaires.

Proposition de la *Fédération Equestre* de faire disputer en deux épreuves, par équipe et individuelle, le grand prix olympique de saut d'obstacles.

Décision : reprendre contact avec la *Fédération Internationale* pour clarification. Renvoi à la prochaine session.

Union Internationale de Tir : cette fédération désire l'adjonction de l'épreuve de skeet, sport très répandu dans le monde. L'introduction de cette nouvelle épreuve n'alourdira pas le programme, car elle peut être organisée durant les longues heures d'attente des autres compétitions. *Le président Brundage* dit que si cette épreuve nouvelle était autorisée, il faudrait attirer l'attention de la *Fédération Internationale de Tir* sur le fait que les tireurs qui acceptent des prix en

argent ne seront pas inscrits aux Jeux, comme pour tous les autres sports.

Décision : vote unanime en faveur de cette nouvelle épreuve.

Fédération Internationale de Natation Amateur.

La F.I.N.A. désire voir figurer au programme des Jeux Olympiques toutes les épreuves figurant à ses championnats mondiaux, ce qui n'ajouterait pas un seul nageur à l'équipe.

Décision : adopté à titre d'expérience pour les Jeux de Mexico.

Fédération Internationale de Pentathlon Moderne.

Elle désire ajouter une épreuve d'équipes relais au biathlon, équipes de 4 hommes (Jeux Olympiques d'Hiver), ce qui n'augmenterait pas le nombre des athlètes.

Décision : adopté.

26. Délai de présentation des candidatures pour les Jeux de 1972. Fixé au 1^{er} janvier 1966.

27. Programme des Jeux de 1972.

Une longue discussion s'engage. Un premier vote décide de régler la question aujourd'hui même à Madrid. Certains membres font valoir que, lors de la réunion des F.I. au mois d'avril, celles-ci s'étaient prononcées en faveur de l'inscription au programme des Jeux Olympiques de tous les sports reconnus par le C.I.O.

Le président Brundage rappelle que les F.I. dont le sport n'a pas été choisi ont ressenti leur éviction comme un état d'infériorité vis-à-vis des autres sports. Il rend cependant les membres attentifs au fait qu'à vouloir trop charger le programme, on va rendre l'organisation des Jeux Olympiques impossible aux villes de moyenne importance.

Les listes des sports sont distribuées pour un vote secret.

Décision : le programme des Jeux de 1972 comportera 21 sports.

29. Changements aux règles.

Proposition de M. Armand Massard sur la règle 25 (annexe N° 5).

Le président Brundage dit que le texte anglais de cette règle doit être revu par une commission de rédaction. *Accepté.*

Proposition Massard : présentation des médailles (annexe N° 5).

Le président explique qu'au cours des distributions de médailles aux Jeux Olympiques, il fait tout son possible pour que ce soit le membre appartenant au pays du vainqueur qui distribue les médailles, et ceci est déjà très difficile à réaliser, car ces membres ne sont pas toujours disponibles sur place. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que le président de la F.I. l'accompagne s'il se trouve également sur place.

Décision : accepté.

Proposition Albert Mayer (annexe N° 6).

Tout le monde étant d'accord avec le deuxième alinéa, la C.E. fera une proposition d'adjonction aux règles.

30. Reconnaissance de nouvelles fédérations internationales sportives.

F.I. des Chronomètres : étant donné que le chronométrage est un problème technique du ressort des Fédérations Internationales, il est décidé de leur demander conseil au sujet de cette reconnaissance. *Ajourné.*

F.I. des Quilleurs, F.I. de Sand et Land Yachting, Danse de salon, Trampoline, Softball Association, Ski-bob. Ajourné.

Fédération Aéronautique Internationale : à part l'aviation sportive, contrôle le parachutisme et le vol à voile. En 1936, a figure comme sport de démonstration aux Jeux de Berlin. Elle est acceptée et prendra place dans la liste des F.I. reconnues par le C.I.O., mais dont les sports ne figurent pas au programme des Jeux Olympiques.

33. **Récompenses olympiques.**

Le Diplôme du Mérite 1965 est attribué à Burhan Felek, Turquie, et à M. Joseph Barthel, Luxembourg, pour 1966.

Le Trophée Taher est attribué à l'athlète Sixten Fernberg, de Suède, recommande par le Général Dyrssen.

Le Trophée Bonacossa est attribué au Comité Olympique Espagnol pour l'organisation impeccable de la session de Madrid et de la réunion des Comités Nationaux Olympiques.

Le Prince Jean de Luxembourg remercie pour l'attribution du diplôme à Joseph Barthel et *le Baron de Güell* pour l'attribution du Trophée Bonacossa.

34. **Reconnaissance des équipes artificielles.**

La Fédération Equestre a demandé la formation d'une autre équipe artificielle. (Les équipes artificielles sont celles dont le classement est établi d'après les résultats d'une compétition individuelle.) La Fédération Internationale Equestre désirerait que tous les membres de ces équipes artificielles reçoivent des médailles, mais ceci est défendu, à juste titre, par nos règles.

Décision : les Règles Olympiques ne seront pas modifiées.

35. **Rapport sur le secrétariat de Mon-Repos.**

Engagé par la Commission Exécutive en juin 1964 en qualité de secrétaire général, M. Eric Jonas a commencé son activité un mois avant les Jeux de Tokyo, soit le 1^{er} septembre 1964. C'est à regret qu'on a dû constater que son travail ne donnait pas la satisfaction attendue. La Commission Exécutive a décidé de se priver des services de M. Jonas ; le président et M^e Hodler ont signifié cette décision à l'intéressé à l'issue de la réunion de la Commission Exécutive du mois d'avril. Il a été décidé de lui allouer trois mois de salaire, bien que la loi suisse ne prévoit dans un cas pareil qu'un seul mois de traitement. D'autre part, pour ne pas nuire à son avenir, nous lui avons offert de présenter sa démission. Or, M. Jonas n'accepta pas son renvoi, prétendit n'être pas un employé mais revêtit une qualité officielle ; il entendit recevoir une indemnité représentant quatre ans de salaire.

Me Marc Hodler (Suisse) dit qu'il a cherché, sans succès, à trouver un arrangement raisonnable. Il a également aidé M. Jonas à trouver un nouvel emploi, toujours sans succès, et a consacré beaucoup de temps à cette affaire. Il propose qu'un avocat désigné par le C.I.O. rencontre l'avocat de M. Jonas.

Le président Brundage dit que le C.I.O. cherche actuellement un autre secrétaire général et demande aux membres de lui envoyer des candidatures de personnes ayant les qualités de diplomatie et d'éducation requises. M^{me} Zanchi a actuellement la charge du secrétariat. M^{lle} Meuwly s'occupe du « Bulletin ». En ce qui concerne

l'affaire Jonas, il prie M^e Hodler et M. Albert Mayer d'entrer en relation avec l'intéressé et son avocat afin de trouver un arrangement.

37. **Lieu et date de la session de 1966.**

Il est décidé de revenir à la tradition des sessions printanières et l'assemblée accepte la proposition de M. Onesti de la tenir à Rome en avril. Les dates définitives seront mises au point et communiquées aux membres le plus vite possible. M. Onesti est prié de veiller à ce que le nombre des réceptions soit aussi restreint que possible.

Lord Killanin est nommé chef de protocole pour les prochaines sessions et veillera à ce qu'il soit observé en tout lieu.

Le président Brundage annonce qu'il a reçu une invitation de la part de S.A.I. le Prince Gholam Pahlavi pour la session de 1967 à Téhéran (Iran). Le C.I.O. accepte l'invitation avec plaisir. Le Prince Gholam remercie.

38. **Divers.**

Proposition du Comte de Beaumont pour la réorganisation du C.I.O.

Les documents à distribuer aux membres du C.I.O. ne sont pas encore arrivés. Le président suggère qu'une commission soit nommée, qui rapportera à la prochaine session. Adopté.

Congrès de Médecine Sportive.

Un très important congrès a eu lieu à Tokyo. A Mexico, le Comité Organisateur est prêt à en organiser un au cours des Jeux. Nous devons étudier la question.

Académie Olympique.

L'Académie a déjà organisé cinq sessions et se développe de façon réjouissante. Olympie tient à devenir la Mecque de l'Olympisme.

S.M. Constantin (Grèce) dit que le Gouvernement hellénique accepte l'idée, l'appuie et créera un aéroport à proximité d'ici quelque temps. La construction des locaux nécessaires est à l'étude.

Doping.

Lors de la réunion de Tokyo, le Prince de Mérode avait été chargé de présenter un rapport sur le doping. L'UNESCO a organisé à Strasbourg une conférence dont le dossier vient de nous parvenir et que nous devons examiner soigneusement. Le Prince de Mérode fait son rapport que les membres applaudissent chaleureusement.

Le président Brundage dit que la C.E. étudiera la question de savoir si toute l'équipe doit être disqualifiée lorsqu'un membre de cette équipe est convaincu d'avoir utilisé du doping, si cette question doit figurer dans nos règles, et si des sanctions doivent être envisagées.

M. Roby (U.S.A.) fait rapport sur des difficultés qui se sont élevées entre le Comité Olympique des Etats-Unis et le Gouvernement américain au sujet d'un centre d'arbitrage que le gouvernement voudrait organiser lui-même. Le C.I.O. écrira une lettre au Comité Olympique Américain.

Le secrétariat de Lausanne a reçu du Comité Olympique Japonais un trophée et ses répliques qui sera distribuée à partir de l'an prochain à des conditions qui seront établies par la C.E.

M. Weir remercie le président pour toute sa patience dont il a fait preuve et pour la conduite des travaux du C.I.O. qui deviennent de plus en plus ardu. Un télégramme de vœux est

envoyé à M. Sh. Takaishi (Japon) et à S.E. Mohammed Taher, tous deux malades. De meilleures nouvelles viennent de nous parvenir de M. Takaishi, qui espère pouvoir sortir prochainement de l'hôpital et envoie ses amitiés aux membres du C.I.O.

Avery Brundage
président.

L. Zanchi
secrétaire.

Annexe N° 1.

Liste de présence.

Commission Exécutive.

Président : M. Avery Brundage; 1^{er} vice-président: M. Armand Massard ; 2^e vice-président : le Marquis d'Exeter ; membres : M. Constantin Andrianow, Général José de Clark, M. Ivar Vind, D' Giorgio de Stefani.
Membre honoraire : Comte Paolo Thawn de Revel, Italie.

Membres du C.I.O.

M. Marte-R. Gomez, Mexique ; M. François Piétri, France ; S.A. le Prince régnant François-Joseph de Liechtenstein, Liechtenstein ; Hon. Jorge-B. Vargas, Philippines ; D' Miguel A. Moenck, Cuba ; M. J.-W. Rangell, Finlande ; Professeur D' Joseph G.-A. Gruss, Tchécoslovaquie ; M. Reginald Honey, Afrique du Sud ; S.A.R. le Grand-Duc Jean, Luxembourg ; Major Albert Mayer, Suisse ; M. Benedikt-G. Waage, Islande ; M. Hugh Weir, Australie ; M. A. Sidney Dawes, Canada ; M. Bo Ekelund, Suède ; M. Erik von Frenckell, Finlande ; M. John-Jewett Garland, Etats-Unis ; M. O. Ditlev-Simonsen, Norvège ; Comte de Beaumont, France ; Lord Luke, Grande-Bretagne ; Cheik Gabriel Gemayel, Liban ; Lord Killanin, Irlande ; M. Aleksii Romanov, U.R.S.S. ; Général Vladimir Stoytchev, Bulgarie ; M. Julio Gerlein Comelin, Colombie ; Lt.-Général Gustav Dyrssen, Suède ; Baron de Güell, Espagne ; M. Douglas F. Roby, Etats-Unis ; S.A.I. Prince Gholam Reza Pahlavi, Iran ; M. Alexandre Siperco, Roumanie ; M. Suat Erler, Turquie ; D' Alejandro Rivera Bascur, Chili ; M. Willi Daume, Allemagne ; M. Eduardo Dibos, Pérou ; M. Reginald Stanley Alexander, Kenya ; M. Boris Bakrak, Yougoslavie ; M. Mario L. Negri, Argentine ; M. A.-D. Touny, R.A.U. ; M. Wtodzimierz Reczek, Pologne ; M. Hadj Mohammed Benjelloun, Maroc ; Sir Ade Ademola, Nigeria ; Général Raoul Pereira de Castro, Portugal ; M. Jean Havelange, Brésil ; M^e Marc Hodler, Suisse ; M. Alfredo Inciarte, Uruguay ; S.M. Constantin, roi des Hellènes, Grèce ; M. Arpad Csanadi, Hongrie ; le Prince Alexandre de Mérode, Belgique ; Major Silvio Magalhaes Padilha, Brésil ; Avv. Giulio Onesti, Italie ; Jonkheer Herman A. van Karnebeek, Hollande ; M. Sang Beck Lee, Corée.

Membres élus et présents à la session.

M. Amadou Barry, Sénégal ; Vice-Amiral P. Lappas, Grèce ; M. Frantisek Kroutil, Tchécoslovaquie ; M. Mohamed Mzali, Tunisie.

Total : 63 membres.

Annexe N° 2.

(Traduction littérale.)

Le Comité Olympique est-allemand ayant annoncé que l'arrangement de présenter une équipe unifiée aux Jeux Olympiques n'était plus acceptable, le Comité Olympique ouest-allemand retrouve son affiliation pour l'Allemagne et le Comité Olympique est-allemand est pleinement affilié pour la zone géographique d'Allemagne de l'Est.

Cependant, pour les Jeux Olympiques d'Hiver de 1968 et les Jeux Olympiques de Mexico, il y aura des équipes séparées mais elles marcheront sous la même bannière et utiliseront le même hymne et les mêmes emblèmes.

La question du statut olympique de Berlin a été soulevée. Le C.I.O. déclare qu'il n'est pas prêt à envisager quelque changement que ce soit. Ainsi Berlin-Ouest est inclus dans l'affiliation de l'Allemagne et Berlin-Est dans celle de l'Allemagne de l'Est.

Annexe N° 5.

Propositions de M. Armand Massard, vice-président du C.I.O.

1. Proposition de modification à la Règle 25.

(Projet déjà étudié et adopté à la dernière réunion de la Commission Exécutive de Tokyo. Ajourné en séance plénière de la session de Madrid.)

Ajouter après le premier alinéa de la Règle 25 :

« Ils doivent veiller au maintien des droits des Fédérations Olympiques Nationales groupées dans leur sein (en conformité avec les règlements des Fédérations Internationales auxquelles elles sont affiliées) ainsi qu'à l'indépendance des Fédérations Olympiques, dans leurs décisions et dans le choix de leurs dirigeants, en dehors de toute ingérence extérieure.

» Ils doivent affirmer eux-mêmes leur complète indépendance et s'efforcer d'obtenir que la législation de leur pays respecte les Règles Olympiques. En cas d'observation de ces règles, ainsi que des statuts et règlements olympiques, le C.I.O. se réserve de suspendre la reconnaissance des C.N.O. qui perdraient ainsi le droit de participer aux Jeux Olympiques. »

2. Proposition de modification à la Règle 58.

Remplacer les trois premières lignes du premier alinéa par :

« Les médailles seront remises au cours des Jeux par le président du Comité International Olympique (ou par un membre désigné par lui) accompagné :

a) du membre du C.I.O. compatriote du médaillé, s'il n'est pas désigné par le président ;

b) du président de la Fédération Internationale régissant le sport dont il s'agit ;

c) du président de la Fédération Nationale régissant le sport dont il s'agit ;

si possible et au lieu même de la compétition, etc. »

Le reste sans changement.

Annexe N° 6.

Propositions de M. Albert Mayer.

1. Remise des médailles aux vainqueurs :

Adopter le principe que les médailles puissent être remises par les membres du C.I.O. appartenant au pays du vainqueur.

2. Ajouter à l'article 11 des statuts la teneur suivante :

« Un président de Comité Olympique National ne peut en aucun cas faire partie du gouvernement de son pays, ou être nommé à ce poste par son gouvernement. »